

**AUX**: Participants agréés Représentants attitrés Détenteurs du Manuel des Règles et Politiques Le 18 février 2002

MODIFICATION À LA LISTE DES FRAIS 2002

AJOUT DE FRAIS DE SURVEILLANCE POUR LES OPTIONS COMMANDITÉES

Le Comité exécutif et le Comité spécial de la réglementation de Bourse de Montréal Inc. ont récemment approuvé la modification à la Liste des frais

2002 concernant l'ajout des frais de surveillance pour les options commanditées

(voir Section A, 1.2.3).

Par conséquent, vous trouverez ci-joint une mise à jour de la section A de la liste

des frais 2002. Cette modification entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2002.

Pour de plus amples renseignements concernant la Liste des frais, veuillez

communiquer avec Martin Gendron, responsable comptes à rec evoir, Finances,

au (514) 871-7895.

Joëlle Saint-Arnault

Secrétaire générale et directrice des affaires juridiques

Circulaire no:

024-2002

Modification no: 004-2002

Courriel: info@boursedemontreal.com  $Site\ Internet: www.boursedemontreal.com$  E-mail: info@boursedemontreal.com Website: www.boursedemontreal.com